

24 juil 2020 -15:24

Appartient à [Conseil des ministres du 24 juillet 2020](#)

Quotas de candidats médecins pour 2026

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les quotas de candidats médecins pour 2026.

Conformément à la loi du 22 mars 2018, les quotas seront déterminés par Communauté, en tenant compte de la clé de répartition fixée par la Cour des comptes (Communauté flamande 59,59 %, Communauté française 40,41 %) . Le nombre maximal de candidats attestés qui ont accès à une formation menant à l'un des titres professionnels réservés aux professionnels de l'art médical est fixé pour l'année 2026 à :

- 514 pour la Communauté française
- 759 pour la Communauté flamande

Le surnombre de candidats médecins fixé à 1531 pour la Communauté française doit chaque année être réduit progressivement à une limite inférieure de 505. Ce lissage négatif s'applique jusqu'à ce que le surnombre soit résorbé. Le nombre maximal de candidats médecins attestés en Communauté française pour 2026 est de facto de 505.

Le déficit de candidats médecins fixé à 1040 en Communauté flamande est apuré de 20 %. Le nombre maximal de candidats médecins attestés en Communauté flamande pour 2026 est de facto de 911.

L'analyse de la Commission de planification - offre médicale révèle que certaines spécialités risquent de connaître un déficit, à savoir :

- la psychiatrie
- la gériatrie
- l'anatomie pathologique
- l'oncologie médicale
- la rhumatologie
- la biologie clinique

Afin de combler au plus vite ces déficits, ces spécialités ont été exclues du quota des étudiants diplômés de la formation de base en 2026 et qui entament leur formation de spécialité. Aucune limitation du nombre de médecins ne sera donc appliquée à ceux qui optent pour l'une de ces six spécialités en 2026.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale (Quotas médecins 2026)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be